

# Renforcement de la coopération monétaire mondiale pour une meilleure régulation des marchés monétaires et financiers

1995/2092(INI) - 18/04/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. GARRIGA POLLEDO (PPE), le Parlement européen rappelle que l'objectif de la coopération monétaire et financière internationale consiste à mettre en oeuvre des politiques monétaire et budgétaire contribuant à abaisser les taux d'intérêt à long terme et favorisant une croissance économique soutenue. En matière de taux de change, il constate que la coordination au cas par cas des mesures de politiques économiques entre les trois économies dominantes (Etats-Unis, Japon et Union européenne) est politiquement irréalisable sans cadre institutionnel. Estimant que les taux de change devraient être un objectif capital de la coordination politique internationale, il considère aussi que l'intervention des pouvoirs publics pour réguler les marchés des changes n'exercera qu'un effet limité si les paramètres économiques fondamentaux ne sont pas sains. Le Parlement estime que le système monétaire international actuel, fondé sur la prédominance du dollar, doit évoluer vers un système au sein duquel les autres monnaies, y compris la monnaie unique, jouent un rôle plus important. En ce qui concerne la coopération en matière de dette extérieure, il demande d'améliorer l'accès des pays en développement, des économies en transition et des pays les plus défavorisés aux marchés privés internationaux des capitaux. En ce qui concerne le cadre institutionnel de la coopération, le Parlement demande que le système de prévention des crises financières comporte une surveillance plus étroite et plus efficace des politiques économiques nationales et du développement des marchés financiers. Estimant que le cadre de coopération du G7 ne permet pas de surveiller les politiques menées par les puissances émergentes, il demande que la procédure de surveillance multilatérale s'exerce au sein du FMI. Approuvant les réformes convenues par le G7 au Sommet d'Halifax, il invite également la Commission à prendre des mesures visant à renforcer les règles prudentielles applicables au marché des instruments dérivés. Enfin, il est d'avis que l'Union européenne doit être membre à part entière des institutions internationales de coopération monétaire. D'autre part, le Parlement souscrit à la création d'un Conseil économique international qui fonctionnerait sur le modèle du Conseil de sécurité de l'ONU et créerait les conditions voulues pour l'amélioration de la coopération monétaire. Il invite le FMI à faire rapport deux fois l'an sur l'évolution des marchés financiers et des devises et à donner des informations sur tous secteurs économiques dans les trois principaux pays industrialisés où la coordination fait défaut et où les carences génèrent des tendances non souhaitables sur les marchés financiers et de devises. Il partage les conclusions du rapport des Nations unies "Un appel à l'action" sur la nécessité d'un impôt international sur les transactions monétaires et invite l'Union à prendre des mesures pour accélérer l'introduction d'un impôt minimum global à ce propos. Il invite enfin la Commission à examiner les possibilités d'introduction d'une taxe sur les transferts internationaux de capitaux spéculatifs et sur les échanges d'instruments financiers dérivés, taxe destinée à atténuer les effets déstabilisateurs d'une spéculation financière internationale en perpétuelle expansion.